MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614 **13 mars 2013**

SOMMAIRE

AAG Luxembourg S.à r.l. 29471
a&o Management S.à r.l. 29469
AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. 29461
Aztek S.A. 29430
Baatz Matériel S.à.r.l. 29429
Bail S.A. 29429
Barcon S.A. 29429
Bartolux S.A. 29429
Belhaj S.à r.l. 29429
Bellion - Thies S.à r.l. 29428
Benedikt Schwartz S.à r.l. 29430
Bengali S.A. 29434
Bludata S.A. 29433
Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl 29430
Cabinet Immobilier de Sorozée S.A. 29426
Café-Snack l'Evasion S.à.r.l. 29426
Caves St. Remy-Desom S.à r.l. 29426
Celistics Luxembourg S. à r.l. 29472
CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l. 29427
CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l. 29427
CERSI S.A. 29427
Ciao Bella S.à r.l. 29426
CIAT Luxembourg 29432
Cin.Stef S.A. 29427
Clairan S.A. 29433
CLdN Lignes S.A. 29431
CNR Luxembourg S. à r. l. 29431
Colux Real Estate S.à r.l. 29426
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A. 29432
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A. 29432
DACHSER Luxembourg Sàrl 29432
Dastin-Handelshaus AG 29430
Decybelart S.A. 29431
DeWAG Holdings II S.à r.l. 29428
DeWAG LT Holdings II S.à r.l. 29428
Doman (SPF) S.A. 29433
Dot S.A. 29433
Doumer Topco S.à r.l. 29432
Dover Luxembourg International S.à r.l. 29431
Epajona S.àr.l. 29433
New NIS Holdings S.à r.l. 29452
Secufund S.A. 29447
Sorella Partners 29472
SSCP PADS PV S.C.A. 29434

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

—

Rectificatif au dépôt n°L110165800.04 effectué en date du 18/10/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018544/10.

(130021937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Cabinet Immobilier de Sorozée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.895.

—

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018550/10.

(130022343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Café-Snack l'Evasion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 134, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 72.821.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05/02/2013.

Référence de publication: 2013018551/10.

(130022423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Caves St. Remy-Desom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 19.799.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05.02.2013.

Référence de publication: 2013018558/10.

(130022316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Ciao Bella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.498.

—

EXTRAIT

Suite à une lettre de démission de Monsieur Frédéric STEINHOFF du 22 janvier 2013, il résulte que:

- Frédéric STEINHOFF, né le 1 er août 1966 à Metz (France), demeurant au 89 Rue J-F Kennedy, L-3249 Bettembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 22 janvier 2013 inclus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIAO BELLA S.à r.l.

Référence de publication: 2013018566/14.

(130022549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERSI S.A.

Référence de publication: 2013018564/10.

(130022109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.741.

—

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 2013.

CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013018563/13.

(130022135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.872.

—

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 2013.

CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013018562/13.

(130022144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Cin.Stef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.234.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2013

1. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2013:

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Xavier MANGIULLO, administrateur démissionnaire en date du 13 décembre 2012.

2. Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence prendra fin lors de la prochaine assemblée qui se tiendra extraordinairement en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018568/18.

(130022447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

DeWAG Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.508.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 30 janvier 2013;

D'accepter la démission de Monsieur Bernhard Rentschler et de Madame Dana Hamilton en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet immédiat;

Et

De nommer la société Syntrus Achmea Real Estate & Finance B.V., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33306313, ayant son siège social au 1, Gatwickstraat, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas, en tant qu'Administrateur unique de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013018577/18.

(130021970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

DeWAG LT Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.499.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 30 janvier 2013;

D'accepter la démission de Monsieur Bernhard Rentschler et de Madame Dana Hamilton en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet immédiat;

Et

De nommer la société Syntrus Achmea Real Estate & Finance B.V., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33306313, ayant son siège social au 1, Gatwickstraat, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas, en tant qu'Administrateur unique de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013018578/18.

(130021969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Bellion - Thies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8267 Mamer, 2, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 157.920.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2013

Les associés de la société à responsabilité limitée «BELLION-THIES» ayant son siège social à L-8267 MAMER 2, rue Sigefroi se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 2 janvier 2013. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Gérard SCHMIT, demeurant à L-4972 DIPPACH, 96, route de Luxembourg est nommé gérant technique.

Chacun des gérants techniques a le pouvoir individuel d'engager la société par sa seule signature jusqu'à 1.000,- euros. Au-delas de ce montant, une signature conjointe est exigée par Monsieur ou Madame Bellion-Thies et Monsieur Schmit Gérard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 2 janvier 2013.

BELLION-THIES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013018517/18.

(130021845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Baatz Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, Zone Industrielle In Diefert.

R.C.S. Luxembourg B 94.983.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 05 février 2013.

Pour BAATZ MATERIEL S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013018505/12.

(130022698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.605.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARCON S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013018509/12.

(130021885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.018.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la pub018731lication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018506/10.

(130022260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.296.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARTOLUX S.A.

Référence de publication: 2013018510/10.

(130022247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Belhaj S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 154.875.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2013.

Référence de publication: 2013018515/10.

(130022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Aztek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.311.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Aztek S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013018492/12.

(130022709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 112.401.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 février 2013.

Pour BENEDIKT SCHWARTZ SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013018494/12.

(130022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.300,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

—

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2013 la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.3) s.à.r.l., a changé de dénomination pour devenir Burberry Europe Holdings Limited, inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458720.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013018503/16.

(130022318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Dastin-Handelshaus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.027.

—

1. Auf Grund einer anderen Transkription aus dem Kyrillischen werden folgende Namen von Verwaltungsratsmitgliedern und Administrateur-délégué in Zukunft wie folgt geschrieben:

- Chmidt Franz in Zukunft Smidt Franc
- Chmidt Alexei in Zukunft Shmidt Aleksey

Für die Richtigkeit der Mitteilung

Abakus Service s.a.

Paul-Hubertus Nelke

Référence de publication: 2013018587/14.

(130021856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Decybelart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.333.

—

La soussignée AUDITEX Sàrl, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux compes de la société DECYBELART S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 154.333

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

AUDITEX SARL

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2013018589/14.

(130022091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Dover Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.769.

—

Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

Monsieur Philippe SANTIN

Né le 14 mai 1954 à Saint Pierre Les Nemours (France)

28, Rue Jean Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 5 février 2013.

Pour Dover Luxembourg International S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013018582/16.

(130022638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CNR Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.952.

—

Veuillez prendre note de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. comme gérant de la Société, à compter du 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013018571/13.

(130021974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CLdN Lignes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

—

Rectificatif du dépôt No. L130019765 DU 31/01/2013

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013018569/11.

(130022024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Doumer Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.061.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018580/11.

(130022306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013018575/10.

(130022713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013018574/10.

(130022637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CIAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 98.647.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société anonyme de droit français COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES, en abrégé CIAT, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018573/11.

(130022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

—

Die Liste der Prokuristen der DACHSER Luxembourg Sàrl wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges Reuter
Mandatar

Référence de publication: 2013018584/12.

(130022137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018522/10.

(130022629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Clairan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.295.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 février 2013. Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013018570/10.

(130022503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Doman (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.604.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 février 2013. Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013018596/10.

(130022504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Epajona S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.010.

—

Veuillez noter que l'adresse de l'associée unique et gérante de catégorie B, Madame Elisabeth HOLDER, est désormais la suivante: 421, West Broadway, 5FLN, New York, New York, 10012-5903.

Luxembourg, le 5 février 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour Epajona S.àr.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013018613/13.

(130022266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 157.170.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOT S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013018598/11.

(130021923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019164/9.

(130023069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

SSCP PADS PV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.608.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SSCP PADS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 173.647,

(the "Unlimited Shareholder")

and

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012516) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey; and

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP012517) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, a Jersey limited company (No. 98943) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey;

(the "Limited Shareholders")

Together the "Shareholders"

Represented by Ms Sara Lecomte. Private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP PADS PV S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the " Limited Shares"), held by the Limited Shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "'Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "'Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.1.4 "'Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law, these Articles and the following conditions:

a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);

b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price equivalent to the fair market value determined by the Manager in good faith at the time of the repurchase;

c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million euros (EUR 5,000,000.-).

5.1.7 Within the limits out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 The Company may acquire its Shares in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2 Without prejudice of the provisions of any investment agreement entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP PADS S.ár.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except by the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. A removal of a Manager will not terminate the Company.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager only.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company in any manner and capacity other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager; measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

(iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;

(v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;

(ix) any decision of the Shareholders on the removal of the Manager;

(x) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.1 to 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 11:45 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR
SSCP PADS S.à r.l.	3,100 Unlimited Shares	EUR 3,100.-
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	25,866 Limited Shares	EUR 25,866.-
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership	2,034 Limited Shares	EUR 2,034.-
TOTAL	31,000 Shares	EUR 31,000.-

SSCP PADS S.à r.l., prenamed declared to subscribe to three thousand one hundred (3,100) Unlimited Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and fully paid it by contribution in cash, so that the sum of three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to twenty-five thousand eight hundred sixty-six (25,866) Limited Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of twenty-five thousand eight hundred sixty-six euros (EUR 25,866.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, prenamed declared to subscribe to two thousand thirty-four (2,034) Limited Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of two thousand thirty-four euros (EUR 2,034.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Extraordinary shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The Company shall have its Registered Office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg;

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- Andreas Demmel, with professional address at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Carol Wilson, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE40QH, British Islands; and
- Mark Wanless, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, JE4 OQH Jersey, British Islands.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

SSCP PADS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B173.647.

(ci-après le "Commandité")

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, un limited partnership de droit anglais (no. LP012516), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0QH Jersey; agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company sous le droit de Jersey (no. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, Jersey; et

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, unlimited partnership de droit anglais (no. LP012517), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management Limited, un limited company sous le droit de Jersey (no. 98943), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, Jersey;

(ci-après les "Commanditaires"),

ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ici représentées par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP PADS PV S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le gérant, comme défini dans l'article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par le Commandité et vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commanditaire"), détenues par les Commanditaires.

5.1.1 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera définit en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera définit en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera définit en accordance.

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables en conformité avec les conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement;

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix équivalent à la valeur du marché déterminé par le Gérant de bonne foi au moment du rachat;

(c) un avis de rachat sera publié en conformité avec l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

5.1.7 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions en conformité avec la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de transfert, qui pourraient être comprises dans tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), les Actions de Commandité seront cessibles librement.

7.2 Sans préjudice aux dispositions de tout accord d'investissement, conclu par, entre autres, la Société et son/ces Actionnaire(s), chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, transfère, gage ou accorde une sûreté sur aucune Action de Commanditaire, sauf avec l'accord préalable du Gérant.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP PADS S.à r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté par la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant uniquement.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société de quelque façon que ça soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'" Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant; les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront:

(i) toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

(ii) toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

(iii) toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;

(iv) toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;

(v) toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;

(vi) toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

(vii) toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

(viii) toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

(ix) toute décision des Actionnaires relative à la révocation du Gérant;

(x) toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues aux articles 13.1 à 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créé une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 11h45, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires.

Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et Comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscal, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution – Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

17. Interprétation et Loi de 1915.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions comme suit:

	Nombres d'Actions	Montant souscrit en euros
SSCP PADS S.à r.l.	3.100 Actions de Commandité	EUR 3.100,-
Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership	25.866 Actions de Commanditaire	EUR 25.866,-
Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership	2.034 Actions de Commanditaire	EUR 2.034,-
TOTAL	31.000 Actions	EUR 31.000,-

SSCP PADS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à trois mille cent (3.100) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et entièrement payée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois mille cent euros (3.100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à vingt-cinq mille huit cent soixante-six (25.866) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille huit cent soixante-six euros (25.866,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à deux mille trente-quatre (2.034) Actions de Commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux mille trente-quatre euros (2.034,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg.

2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Andreas Demmel, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5364 Munsbach;

- Carol Wilson, ayant son adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, British Islands; et

- Mark Wanless, ayant son adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, British Islands.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2527. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013364/709.

(130015436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Secufund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.524.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COFILUX CONSEIL S.A., une société dont le siège social est établi au 3 rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

ici représentée par Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 décembre 2012 laquelle signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «SECUFUND S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée. La réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le payement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- € (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 100.000,- (cent mille euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, y compris des obligations dont le rendement en termes d'intérêts périodiques et/ou dont la valeur de remboursement est fonction des actifs ou revenus formant ou affectés à un seul ou plusieurs Compartiment(s) créés en vertu des dispositions de l'article 6, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte des actifs et passifs de la société dans le respect de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et plus particulièrement l'article 5 de cette loi, et émettre des titres (actions ou obligations de toute nature) représentatifs de droits sur les actifs de ces compartiments.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les décisions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les décisions du conseil d'administration de la société créant un tel Compartiment, aucune décision du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires et/ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires et/ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

La société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique du Président du conseil d'administration ou de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les détenteurs d'actions de la société rattachées à un Compartiment déterminé de la société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la société rattachées aux autres Compartiments de la société ou les détenteurs d'actions rattachées à la société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

Titre VI. Assemblée Générale des obligataires

Art. 17. L'assemblée générale des obligataires réunit tous les créanciers, détenteurs d'obligations rattachées à un Compartiment de la société (les «obligataires»).

Si une question intéresse des obligataires de plusieurs ou de tous les Compartiments, les obligataires concernés se réunissent en assemblée unique.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. Une assemblée générale des obligataires peut être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) ou, le cas échéant le représentant de la masse des obligataires. Elle doit être convoquée sur demande écrite des obligataires représentant au moins 20% de l'emprunt lié à un Compartiment.

Art. 19. Sans préjudice de mentions divergentes contenues ou de pouvoirs exorbitants prévus dans les dispositions régissant les émissions d'emprunts obligataires par la société, l'assemblée générale des obligataires peut accomplir tous les actes prévus par la loi.

Art. 20. Le droit de vote attaché aux obligations est proportionnel à la quotité du montant de la créance à l'égard d'un Compartiment qu'elles représentent. Chaque obligation donne droit à un vote au moins.

Lorsque la délibération de l'assemblée des obligataires est de nature à modifier les droits des obligataires d'un Compartiment, l'assemblée ne peut valablement délibérer que si ses membres représentent au moins la moitié du montant des obligations rattachées à ce Compartiment. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés. Si le quorum requis n'est pas atteint, une nouvelle assemblée des obligataires doit être convoquée dans les formes prévues par la loi, sans condition de quorum. Si la délibération est de nature à modifier les droits des obligataires de plusieurs Compartiments, elle doit, pour être valide, réunir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article précédent pour chaque Compartiment concerné.

Les autres délibérations de l'assemblée générale des obligataires sont soumises à la majorité simple des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés.

Art. 21. Les frais de convocation et de fonctionnement des assemblées générales des obligataires sont supportés par la société qui en fait l'avance. L'assemblée générale des obligataires décidera de la manière dont ces frais seront couverts.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 23. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Si différents Compartiments ont été créés par le conseil d'administration, la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante):

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 7 relatives aux Compartiments, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la société, chaque compartiment de la société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la société.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, COFILUX CONSEIL S.A. précité, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les 310 (trois cent et dix actions).

Les actions ont toutes été libérées à concurrence d'un quart au moins, de sorte que la somme de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc Vanhellemont, né le 13 décembre 1969 à Moresnet, domicilié au 20, Source de la Lèche, à B-4053 Embourg,

- Monsieur Benoît Compère, né le 15 juillet 1970 à Liège, domicilié au 42, Allée Ulric Chession, à B-4052 Beaufays

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Madame Geneviève Cammaerts, née le 11 mai 1963 à Uccle, domiciliée au 42, Avenue Hamoir, à B-1180 Uccle.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fidus Gestion S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 55098.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61387. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011849/290.

(130013693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.867.178,92.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rolligergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "New NIS Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.784 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 14 September 2012 (number 2296, page 110196) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 9 August 2012, and published in the Mémorial C dated 22 September 2012 (number 2369, page 113687 and number 2370 page 113714).

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg,

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that:

1. thirty-seven million two hundred thousand (37,200,000) Class A1 Tracker Shares;

2. thirty-seven million two hundred thousand (37,200,000) Class A2 Tracker Shares;

3. nine million nine hundred thousand (9,900,000) Class B1 Tracker Shares;

4. nine million nine hundred thousand (9,900,000) Class B2 Tracker Shares;

5. three million three hundred thousand (3,300,000) Class C1 Tracker Shares;

6. three million three hundred thousand (3,300,000) Class C2 Tracker Shares;

7. fifty-nine million one hundred thousand (59,100,000) Class D1 Tracker Shares;

8. fifty-nine million one hundred thousand (59,100,000) Class D2 Tracker Shares;

9. two billion three hundred eighty million five hundred seventy-eight thousand nine hundred forty-six (2,380,578,946) Class 1 Ordinary Shares; and

10. two billion three hundred eighty million five hundred seventy-eight thousand nine hundred forty-six (2,380,578,946) Class 2 Ordinary Shares,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand six hundred British Pounds (GBP 65,600.-) so as to raise it from its present amount of forty-nine million eight hundred and one thousand five hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,801,578.92) to forty-nine million eight hundred and sixty-seven thousand one hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,867,178.92) by creating and issuing:

- one million two hundred and thirty thousand (1,230,000) Class A1 Tracker Shares;
- one million two hundred and thirty thousand (1,230,000) Class A2 Tracker Shares;
- one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B1 Tracker Shares;
- one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B2 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class C1 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class C2 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class 1 Ordinary Shares; and
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class 2 Ordinary Shares,

each having a having a par value of one penny (GBP 0.01) and related share premium and all having the rights and obligations as set out in the Articles, (collectively referred to as the "New Shares") through a contribution in kind.

2. Subscription and payment of the New Shares.

3. To convert (the "Conversion") twenty-four million one hundred and ten thousand (24,110,000) Class D1 Tracker Shares and twenty-four million one hundred and ten thousand (24,110,000) Class D2 Tracker Shares into:

- twenty-one million eight hundred and seventy thousand (21,870,000) Class Al Tracker Shares;
- twenty-one million eight hundred and seventy thousand (21,870,000) Class A2 Tracker Shares;
- two million (2,000,000) Class B1 Tracker Shares;
- two million (2,000,000) Class B2 Tracker Shares;
- two hundred and forty thousand (240,000) Class C1 Tracker Shares; and
- two hundred and forty thousand (240,000) Class C2 Tracker Shares;

4. To amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the capital increase and the Conversion.

5. To amend the definitions of "A Tracker Share Percentage", "B Tracker Share Percentage", "C Tracker Share Percentage" and "D Tracker Share Percentage" contained in article 7.4 of the Articles (Order of Payment).

6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand six hundred British Pounds (GBP 65,600.-) so as to raise it from its present amount of forty-nine million eight hundred and one thousand five hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,801,578.92) to forty-nine million eight hundred and sixty-seven thousand one hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,867,178.92) by creating and issuing:

- one million two hundred and thirty thousand (1,230,000) Class A1 Tracker Shares;
- one million two hundred and thirty thousand (1,230,000) Class A2 Tracker Shares;
- one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B1 Tracker Shares;
- one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B2 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class C1 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class C2 Tracker Shares;
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class 1 Ordinary Shares; and
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class 2 Ordinary Shares,

having a par value of one penny (GBP 0.01) each together with a global share premium of an amount of one hundred and three thousand four hundred and eighty-three British Pounds ninety-four pence (GBP 103,483.94) and the rights and obligations set out in the Articles (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in kind.

The New Shares are subscribed as follows:

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, registered under number 24531, declares to subscribe for all the New Shares and related share premium through a

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

contribution in kind amounting to one hundred and sixty-nine thousand eighty-three British Pounds and ninety-four pence (GBP 169,083.94) (the "Contribution") and consisting of:

i. the following shares in the share capital of NIS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.147 (the "Contributed Shares"):

- thirty-one thousand five hundred and ninety (31,590) Class A1 Preferred Shares;
- thirty-one thousand five hundred and ninety (31,590) Class A2 Preferred Shares;
- thirty-one thousand five hundred and ninety (31,590) Class A3 Preferred Shares;
- thirty-one thousand five hundred and ninety (31,590) Class A4 Preferred Shares;
- thirty-one thousand five hundred and eighty-nine (31,589) Class A5 Preferred Shares;
- forty-five thousand forty-three (45,043) Class B1 Shares;
- forty-five thousand forty-two (45,042) Class B2 Shares;
- forty-five thousand forty-one (45,041) Class B3 Shares;
- forty-five thousand forty-one (45,041) Class B4 Shares; and
- forty-five thousand forty-one (45,041) Class B5 Shares;

each having a par value of half a penny (GBP 0.005), and

ii. an unquestioned claim held by BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, prenamed, against the Company (the "Claim").

The total contribution of an amount of one hundred and sixty-nine thousand eighty-three British Pounds and ninety-four pence (GBP 169,083.94), corresponding to the Contribution, is allocated as follows: (i) sixty-five thousand six hundred British Pounds (GBP 65,600.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and three thousand four hundred and eighty-three British Pounds ninety-four pence (GBP 103,483.94) are allocated to the freely distributable share premium account of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the board of managers of the Company has valued the Contribution at one hundred and sixty-nine thousand eighty-three British Pounds and ninety-four pence (GBP 169,083.94), such amount corresponding to at least the nominal value of the New Shares and related share premium.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders further resolve to convert the twenty-four million one hundred and ten thousand (24,110,000) Class D1 Tracker Shares and twenty-four million one hundred and ten thousand (24,110,000) Class D2 Tracker Shares currently held by KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20071, having its registered office at South Church Street, KY - KY1-1104 George Town, Grand Cayman into the following classes of shares:

- twenty-one million eight hundred and seventy thousand (21,870,000) Class A1 Tracker Shares;
- twenty-one million eight hundred and seventy thousand (21,870,000) Class A2 Tracker Shares;
- two million (2,000,000) Class B1 Tracker Shares;
- two million (2,000,000) Class B2 Tracker Shares;
- two hundred and forty thousand (240,000) Class C1 Tracker Shares; and
- two hundred and forty thousand (240,000) Class C2 Tracker Shares;

each having a having a par value of one penny (GBP 0.01) and the rights and obligations set out in the Articles.

Third resolution

In order to reflect the above capital increase and the Conversion, the Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital.**

6.1 The issued share capital of the Company (the "Shares") is forty-nine million eight hundred and sixty-seven thousand one hundred and seventy-eight British pounds and ninety-two pence (GBP 49,867,178.92) divided into:

6.1.1 sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A1 Tracker Shares (the "Class A1 Tracker Shares");

6.1.2 sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A2 Tracker Shares (the "Class A2 Tracker Shares" and together with the Class A1 Tracker Shares the "A Tracker Shares");

6.1.3 thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B1 Tracker Shares (the "Class B1 Tracker Shares");

6.1.4 thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B2 Tracker Shares (the "Class B2 Tracker Shares" and together with the Class B1 Tracker Shares the "B Tracker Shares");

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.1.5 three million six hundred and ninety (3,690,000) Class C1 Tracker Shares (the "Class C1 Tracker Shares");

6.1.6 three million six hundred and ninety (3,690,000) Class C2 Tracker Shares (the "Class C2 Tracker Shares" and together with the Class C1 Tracker Shares the "C Tracker Shares");

6.1.7 thirty-four million nine hundred and ninety thousand (34,990,000) Class D1 Tracker Shares (the "Class D1 Tracker Shares");

6.1.8 thirty-four million nine hundred and ninety thousand (34,990,000) Class D2 Tracker Shares (the "Class D2 Tracker Shares" and together with the Class D1 Tracker Shares the "D Tracker Shares");

6.1.9 two billion three hundred and eighty million seven hundred and twenty-eight thousand nine hundred and forty-six (2,380,728,946) Class 1 Ordinary Shares (the "Class 1 Ordinary Shares"); and

6.1.10 two billion three hundred and eighty million seven hundred and twenty7y-eight thousand nine hundred and forty-six (2,380,728,946) Class 2 Ordinary Shares (the "Class 2 Ordinary Shares" and together with the Class 1 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares"),

having a par value of GBP 0.01 (one British penny) each and the rights and obligations set out in these Articles.

[...]"

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the definitions of "A Tracker Share Percentage", "B Tracker Share Percentage", "C Tracker Share Percentage" and "D Tracker Share Percentage" contained in article 7.4 of the Articles (Order of Payment) and which shall now read as follows:

" **Art. 7. Order of Payments.** [...]

7.4. [...]

"A Tracker Share Percentage" means in respect of an NGA Sale:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000057%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000066%;

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000011%;

d) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than 85% of the NGA Base Case Amount but less than the NGA Base Case Amount, x%, where:

x= 0.000000011+ X(0.000000057- 0.000000011)

An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to 85% of the NGA Base

X= Case Amount / An amount equal to the NGA Base Case Amount less an amount equal to 85% of the NGA Base Case Amount

e) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than the NGA Base Case Amount but less than 115% of the NGA Base Case Amount, y%, where:

y= 0.000000057 + Y(0.000000066- 0.000000057)

An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to the NGA Base Case

Y= Amount / An amount equal to 115% of the NGA Base Case Amount less an amount equal to the NGA Base Case Amount

[...]

"B Tracker Share Percentage" means in respect of a PS Sale:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.00000021%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.000000246%; and

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.000000039%;

d) where the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is greater than 85% of the PS Base Case Amount but less than the PS Base Case Amount, x%, where:

x= 0.000000039 + X(0.000000210- 0.000000039)

An amount equal to the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale less an amount equal to 85% of the PS Base Case

X= Amount / An amount equal to the PS Base Case Amount less an amount equal to 85% of the PS Base Case Amount

e) where the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is greater than the PS Base Case Amount but less than 115% of the PS Base Case Amount, y%, where:

y= 0.000000210 + Y(0.000000246- 0.000000210)

Y= An amount equal to the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale less an amount equal to the PS Base Case Amount / An amount equal to 115% of the PS Base Case Amount less an amount equal to the PS Base Case Amount

[...]

" C Tracker Share Percentage" means in respect of an MS Sale:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the MS Sale, 0.000000761%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the MS Sale, 0.000000942%; and

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the MS Sale, 0.000000120%;

d) where the EBIT of MS as at the date of the MS Sale is greater than 85% of the MS Base Case Amount but less than the MS Base Case Amount, x%, where:

x= 0.000000120 + X(0.000000761 - 0.000000120)

An amount equal to the EBIT of MS as at the date of the MS Sale less an amount equal to 85% of the MS Base Case

X= Amount / An amount equal to the MS Base Case Amount less an amount equal to 85% of the MS Base Case Amount

e) where the EBIT of MS as at the date of the MS Sale is greater than the MS Base Case Amount but less than 115% of the MS Base Case Amount, y%, where:

y= 0.000000761 + Y(0.000000942 - 0.000000761)

An amount equal to the EBIT of MS as at the date of the MS

Y= Sale less an amount equal to the MS Base Case Amount / An amount equal to 115% of the MS Base Case Amount less an amount equal to the MS Base Case Amount

[...]

"D Tracker Share Percentage" means in respect of a Company Distribution:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000046%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000052%; and

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000010%;

d) where the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution is greater than 85% of the Group Equity Base Case Amount but less than the Group Equity Base Case Amount, x%, where:

x= 0.000000010 + X(0.000000046- 0.000000010)

X= An amount equal to the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution less an amount equal to 85% the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount

e) where the Group Equity Value in respect of the Company Distribution is greater than the Group Equity Base Case Amount but less than 115% of the Group Equity Base Case Amount, y%, where:

y= 0.000000046 + Y(0.000000052 - 0.000000046)

Y= An amount equal to the Group Equity Value in respect of the Company Distribution less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to 115% of the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred sixty euros (EUR 1,560.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze le vingt-huit décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des Associés (les "Associés") de "New NIS Holdings S.àr.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.784 (la "Société"), constituée par un acte notarié du notaire soussigné en date du 6 août 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 septembre 2012 (numéro 2296, page 110196) (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 août 2012, et publiés au Mémorial C le 22 septembre 2012 (numéro 2369, page 113687 et numéro 2370 page 113714).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement avec lui.

II. Il apparaît de la liste de présence que:

1. trente-sept millions deux cent mille (37,200,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;

2. trente-sept millions deux cent mille (37,200,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;

3. neuf millions neuf cent mille (9,900,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;

4. neuf millions neuf cent mille (9,900,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;

5. trois millions trois cent mille (3,300,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1;

6. trois millions trois cent mille (3,300,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2;

7. cinquante-neuf millions cent mille (59,100,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1;

8. cinquante-neuf millions cent mille (59,100,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2;

9. deux milliards trois cent quatre-vingt millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-six (2,380,578,946) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1; et

10. deux milliards trois cent quatre-vingt millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-six (2,380,578,946) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2;

représentant 100% du capital social de la Société, sont représentés à cette assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et avoir reçu une convocation régulière. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut validement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille six cents Livres Sterling (GBP 65.600,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions huit cent un mille cinq cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.801.578,92.-) à quarante-neuf millions huit cent soixante-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.867.178,92.-) en créant et émettant:

- un million deux cent trente mille (1.230.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
- un million deux cent trente mille (1.230.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
- un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;
- un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1; et
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2,

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) et une prime d'émission liée et toutes ayant les droits et obligations tel que définis dans les Statuts, (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en nature.

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3. Convertir (la "Conversion") vingt-quatre millions cent dix mille (24.110.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et vingt-quatre millions cent dix mille (24.110.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 en:

- vingt et un millions huit cent soixante-dix mille (21.870.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
- vingt et un millions huit cent soixante-dix mille (21.870.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
- deux millions (2.000.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;
- deux millions (2.000.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
- deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1; et
- deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2.

4. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social et la Conversion.

5. Modifier les définitions de "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A", "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B", "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie C" et "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie D" contenues à l'article 7.4 des Statuts (Ordre des Paiements).

6. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille six cents Livres Sterling (GBP 65.600,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions huit cent un mille cinq cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.801.578,92.-) à quarante-neuf millions huit cent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

soixante-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.867.178,92.-) en créant et émettant:

- un million deux cent trente mille (1.230.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
- un million deux cent trente mille (1.230.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
- un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;
- un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2;
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1; et
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2,

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de cent trois mille quatre cent quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 103.483,94.-) et toutes ayant les droits et obligations définis dans les Statuts, (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social situé au PO Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, immatriculée sous le numéro 24531, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et prime d'émission liée par un apport en nature d'un montant de cent soixante-neuf mille quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 169.083,94.-) (l'"Apport") et consistant en:

i. les parts sociales suivantes dans le capital social de NIS Holdings S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingerground, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 147 (les "Parts Sociales Apportées"):

- trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix (31.590) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1;
- trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix (31.590) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2;
- trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix (31.590) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3;
- trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix (31.590) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4;
- trente et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (31.589) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5;
- quarante-cinq mille quarante-trois (45.043) Parts Sociales de Catégorie B1;
- quarante-cinq mille quarante-deux (45.042) Parts Sociales de Catégorie B2;
- quarante-cinq mille quarante et un (45.041) Parts Sociales de Catégorie B3;
- quarante-cinq mille quarante et un (45.041) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- quarante-cinq mille quarante et un (45.041) Parts Sociales de Catégorie B5;

chacune ayant une valeur nominale d'un demi penny (GPB 0,005), et

ii. une créance incontestée détenue par BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, soussigné, contre la Société (la "Créance").

L'apport total d'un montant de cent soixante-neuf mille quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 169.083,94.-), correspondant à l'Apport est alloué comme suit: (i) soixante-cinq mille six cents Livres Sterling (GBP 65.600,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent trois mille quatre cent quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 103.483,94.-) sont alloués au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport à cent soixante-neuf mille quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 169.083,94.-), un tel montant correspondant au minimum à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et prime d'émission liée.

La preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution a été produite par le notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir les vingt-quatre millions cent dix mille (24.110.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et vingt-quatre millions cent dix mille Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 actuellement détenues par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20071, ayant son siège social au South Church Street, KY - KY1-1104, George Town, Grand Cayman, en parts sociales de catégories suivantes:

- vingt et un millions huit cent soixante-dix mille (21.870.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
- vingt et un millions huit cent soixante-dix mille (21.870.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
- deux millions (2.000.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- deux millions (2.000.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
- deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1; et
- deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2;

chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) et chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus et la Conversion, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

" **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société (les "Parts Sociales") est de quarante-neuf millions huit cent soixante-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.867.178,92.-) représenté par:

6.1.1 soixante millions trois cent mille (60.300.000) parts sociales traçantes de catégorie A1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1");

6.1.2 soixante millions trois cent mille (60.300.000) parts sociales traçantes de catégorie A2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A");

6.1.3 treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) parts sociales traçantes de Catégorie B1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1");

6.1.4 treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) parts sociales traçantes de catégorie B2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 les " Parts Sociales Traçantes de Catégorie B"););

6.1.5 trois millions six cent quatre-vingt-dix mille (3.690.000) parts sociales traçantes de catégorie C1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1");

6.1.6 trois millions six cent quatre-vingt-dix mille (3.690.000) parts sociales traçantes de catégorie C2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie C ");

6.1.7 trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (34.990.000) parts sociales traçantes de catégorie D1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 ");

6.1.8 trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (34.990.000) parts sociales traçantes de catégorie D1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D");

6.1.9 deux milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent vingt-huit mille neuf cent quarante-six (2.380.728.946) parts sociales ordinaires de catégorie 1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 "); et

6.1.10 deux milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent vingt-huit mille neuf cent quarante-six (2.380.728.946) parts sociales ordinaires de catégorie 1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les "Parts Sociales Ordinaires "),

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

[...]"

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les définitions de "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A", "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B", "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie C" et "Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie D" contenues dans l'article 7.4 des Statuts (Ordre des Paiements), qui devront désormais se lire comme suit:

" **Art. 7. Ordre des Paiements.** [...]

7.4 [...]

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A" signifie pour une Vente NGA:

a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000057 %;

b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0.000000066 %; et

c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000011 %;

d) Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur au Montant du Scénario de Base NGA, x % où:

x= 0,000000011 + X(0,000000057 - 0,000000011)

X= Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

e) Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur au Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA, y % où:

y=0,000000057 + Y (0,000000066 - 0,000000057)

Y= Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA

[...]"

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B" signifie pour une Vente PS:

a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente PS, 0,00000021 %;

b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente PS, 0.000000246 %; et

c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente PS, 0,000000039 %;

d) Quand l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base PS mais inférieur au Montant du Scénario de Base PS, x % où:

x= 0,000000039 + X(0,000000210 - 0,000000039)

X= Un montant égal à l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base PS / Un montant égal au Montant du Scénario de Base PS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base PS

e) Quand l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est supérieur au Montant du Scénario de Base PS mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base PS, y % où:

y= 0,000000210 + Y (0,000000246 - 0,000000210)

Y= Un montant égal à l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base PS / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base PS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base PS

[...]"

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie C" signifie au titre du Vente MS:

a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente MS, 0,000000761 %;

b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente MS, 0.000000942 %; et

c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente MS, 0,000000120 %;

d) Quand l'EBIT de MS à la date de la Vente MS est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base MS mais inférieur au Montant du Scénario de Base MS, x % où:

x= 0,000000120 + X(0,000000761 - 0,000000120)

X= Un montant égal à l'EBIT de MS à la date de la Vente MS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base MS / Un montant égal au Montant du Scénario de Base MS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base MS

e) Quand l'EBIT de MS à la date de la Vente MS est supérieur au Montant du Scénario de Base MS mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base MS, y % où:

y=0,000000761 + Y (0,000000942 - 0,000000761)

y=0,000000761 + Y (0,000000942 - 0,000000761)

Y= Un montant égal à l'EBIT de MS à la date de la Vente MS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base MS / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base MS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base MS

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie D" signifie au titre d'une Distribution de la Société:

a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000046 %;

b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0.000000052 %; et

c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000010 %;

d) Quand la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, x % où:

x=0,000000010 + X(0,000000046 - 0,000000010)

X= Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base / Un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

e) Quand le Montant de Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, y % où:

y= 0,000000046 + Y (0,000000052 - 0,000000046)

y= 0,000000046 + Y (0,000000052 - 0,000000046)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Y= Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe au titre de la Distribution de la Société moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base / Un montant égal à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cent soixante Euro (EUR 1.560,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/114. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013011712/493.

(130013372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

—

STATUTES

This twenty-first day of December two thousand twelve before me, Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

AUX Acquisition 3 S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172374 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

AUX Canada Acquisition 3 Inc., a corporation under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 40 King Street West, Suite 2100, Toronto, Ontario M5H 3C2, Canada, registered in Ontario with the Ministry of Government Services under number 1887627 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. to change the nationality of the Company and that the Company shall henceforth possess Luxembourg nationality and, to this end, that the principal place of business, head office (place of central management), registered office and domicile of the Company, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, be and are hereby moved to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and that the Company be and is hereby converted and continued, without dissolution, as a company with limited liability under the laws of Luxembourg;

ii. for the avoidance of doubt, that:

- the property of the Company as an Ontario corporation immediately before the execution of this deed continues to be the property of the Company as a Luxembourg company;

- the Company as a Luxembourg company continues to be liable for the obligations of the Company as an Ontario corporation existing immediately before the execution of this deed;

- an existing cause of action, claim or liability to prosecution is unaffected by the execution of this deed;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- a civil, criminal or administrative action or proceeding pending by or against the Company as an Ontario corporation immediately before the execution of this deed may be continued to be prosecuted by or against the Company as a Luxembourg company; and

- a conviction against the Company as an Ontario corporation and a ruling, order or judgment in favour of or against the Company as an Ontario corporation, immediately before the execution of this deed, may be enforced by or against the Company as a Luxembourg company;

iii. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to appoint the following persons as managers of the Company:

- Luiz Arthur Andrade Correia, born in Rio de Janeiro (Brazil) on the fifteenth of October nineteen hundred fifty, with professional address at Praia do Flamengo, 154, 10 th Floor, Flamengo, Rio de Janeiro, Rio de Janeiro 22210-030, Brazil, as manager A for an indefinite term;

- Eike Fuhrken Batista, born in Governador Valadares (Brazil) on the third of November nineteen hundred fifty-six, with professional address at Praia do Flamengo, 154, 10 th Floor, Flamengo, Rio de Janeiro, Rio de Janeiro 22210-030, Brazil, as manager A for an indefinite term;

- Jacob Mudde, born in Rotterdam (Netherlands) on the fourteenth of October nineteen hundred sixty-nine, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager A for an indefinite term;

- Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, born in Rennes (France) on the third of April nineteen hundred seventy-three, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager B for an indefinite term; and

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in The Hague (Netherlands) on the twenty-sixth of August nineteen hundred seventy, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager B for an indefinite term; and

iv. to change the name of the Company to AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 9.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager B, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"share" means a share in the capital of the company;

"special equity account" means account 115 equity contributions without allotment of securities within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: AUX Canada Acquisition 3 S.a r.l.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is six hundred and one thousand six hundred seventy-four United States dollars and nine cents (USD 601,674.09), divided into sixty million one hundred sixty-seven thousand four hundred nine (60,167,409) shares with a nominal value of one United States dollar cent (USD 0.10) each.

3.2 No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms and conditions, and in the manner, determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 10.3 applies mutatis mutandis. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and Transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled ne varietur by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 The managers shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

manager B. If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

5.6 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.6 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.7 If the company only has one manager B, residing in the Grand Duchy of Luxembourg, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

Art. 6. Representation and Delegation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager B, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

6.3 The management board may delegate daily management of the company (a) to such person or persons, (b) by such means (including by power of attorney), (c) to such an extent and (d) on such terms and conditions, as it thinks fit. If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the daily management by any person to whom it is delegated. The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of the company must be sent to:

(a) every member of the company; and

(b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of the company must state:

(a) the time, date and place of the meeting; and

(b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

7.5 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Members' reserve power.

8.1 The general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 6.

Art. 9. Financial year and Reserves.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital (it being understood that the amount shall be booked to separate class reserve accounts subject to and in accordance with the following paragraph).

9.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate statutory reserve accounts, separate share premium accounts and separate special equity accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a pari passu basis, to the amount standing to their credit.

Art. 10. Dividends and Other distributions.

10.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

10.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

10.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Sixty million one hundred sixty-seven thousand four hundred nine (60,167,409) shares were issued and outstanding immediately prior to the execution of this deed. Such shares are hereby numbered 1 through 60,167,409 and continue to be in issue as fully paid shares with a nominal value of one United States dollar cent (USD 0.10) each, evidence of which was given to the undersigned notary, it being understood that the excess of the net asset value of the Company as at the time of execution of this deed over the aggregate nominal value of the shares shall be placed to the credit of the share premium account.

B. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand twelve.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre

a comparu:

par-devant moi, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

AUX Acquisition 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172374 (l' «Associé»), étant l'associé unique de:

AUX Canada Acquisition 3 Inc., une société par actions de droit de la Province de l'Ontario, ayant son siège social au 40 King Street West, suite 2100, Toronto, Ontario M5H 3C2, Canada, immatriculée en Ontario auprès du Ministère des Services gouvernementaux sous le numéro 1887627 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. de changer la nationalité de la Société afin que celle-ci adopte la nationalité luxembourgeoise et, à cet effet, que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société, y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, soient transférés au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et que la Société soit transformée et prorogée, sans dissolution, en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

ii. pour éviter tout malentendu, que:

- la Société luxembourgeoise reste propriétaire des biens de la Société ontarienne détenus au moment de la passation du présent acte;

- la Société luxembourgeoise est responsable des obligations de la Société ontarienne existantes au moment de la passation du présent acte;

- la passation du présent acte ne porte pas atteinte aux causes d'action, demandes ou responsabilités possibles existantes;

- la Société luxembourgeoise remplace la Société ontarienne dans les poursuites civiles, pénales ou administratives intentées par ou contre celle-ci au moment de la passation du présent acte; et

- toute décision judiciaire ou quasi judiciaire rendue en faveur de la Société ontarienne ou contre elle au moment de la passation du présent acte est exécutoire à l'égard de la Société luxembourgeoise;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

iii. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Luiz Arthur Andrade Correia, né à Rio de Janeiro (Brésil) le quinze octobre mille neuf cent cinquante, ayant son adresse professionnelle au Praia do Flamengo, 154, 10e étage, Flamengo, Rio de Janeiro, Rio de Janeiro 22210-030, Brésil, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;

- Eike Fuhrken Batista, né à Governador Valadares (Brésil) le trois novembre mille neuf cent cinquante-six, ayant son adresse professionnelle au Praia do Flamengo, 154, 10e étage, Flamengo, Rio de Janeiro, Rio de Janeiro 22210-030, Brésil, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;

- Jacob Mudde, né à Rotterdam (Pays-Bas) le quatorze octobre mille neuf cent soixante-neuf, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;

- Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née à Rennes (France) le trois avril mille neuf cent soixante-treize, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée; et

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à La Haye (Pays-Bas) le vingt-six août mille neuf cent soixante-dix, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée; et

iv. de changer la dénomination de la Société en AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1 er . Interprétation et Définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve et en conformité avec l'Article 9.2;

«compte de capitaux propres spéciaux» signifie le compte 115 apport en capitaux propres non rémunéré par des titres dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant B, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre incluent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, Forme juridique, etc.

2.1 Le nom de la société est:

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et fournir caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris par mise en gage ou autrement grever ses actifs.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société est fixé à six cent un mille six cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et neuf centimes (601.674,09 USD), représenté par soixante millions cent soixante-sept mille quatre cent neuf (60.167.409) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune.

3.2 Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. En cas d'acquisition à titre onéreux, toutefois, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 10.3 s'applique mutatis mutandis. Les droits attachés aux parts auto¬détenues, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3, les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Transfert et Transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement transférables entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Les gérants constituent un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B. Si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

5.6 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.6 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.7 Si la société n'a qu'un seul gérant B, Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

Art. 6. Représentation et Délégation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant B, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

6.3 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (a) à toute personne ou personnes, (b) par tous moyens (y compris par procuration), (c) dans les limites spécifiées et (d) selon les modalités et conditions, qu'il juge approprié. Si le conseil le spécifient, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure de la gestion journalière par toute personne à qui celle-ci est déléguée. Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

7.5 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Pouvoir de réserve des associés.

8.1 L'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

8.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve et en conformité avec l'Article 6.

Art. 9. Exercice social et Réserves.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé (étant entendu que le prélèvement soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales sous réserve et en conformité avec le paragraphe suivant).

9.3 En cas de pluralité de catégories de part sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société doit tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de réserve légale distincts, des comptes de primes d'émission distincts et des comptes de capitaux propres spéciaux distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts.

Art. 10. Dividendes et Autres distributions.

10.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

10.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

10.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires.

10.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, la distribution doit être faite par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le faire.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Soixante millions cent soixante-sept mille quatre cent neuf (60.167.409) parts sociales sont en circulation au moment de la passation du présent acte. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 60.167.409 et restent en circulation comme parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, comme il a été prouvé au notaire soussigné, étant entendu que l'excédent de la valeur liquidative de la Société au moment de la passation du présent acte sur la valeur nominale totale des parts sociales sera affecté au compte de prime d'émission.

B. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille douze.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille euros (EUR 2000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17944. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013012730/452.

(130015448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

a&o Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.250.

—

En date du 31 décembre 2012:

- l'associé Special Situations Venture Partners II (Structured), L.P., avec siège social au Les Echelons, Bordeaux Court, GY1 6 AN St. Peter Port, Guernesey, a cédé:

* 5.092 Stammanteile
* 809.569 Anteile der Kategorie A
* 50.929 Anteile der Kategorie B
* 2.546 Anteile der Kategorie C
* 2.546 Anteile der Kategorie D
* 256 Anteile der Kategorie E
* 256 Anteile der Kategorie F
* 255 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Special Situations Venture Partners II, L.P., avec siège social au Les Echelons, Bordeaux Court, GY1 6 AN St. Peter Port, Guernesey, a cédé:

* 2.011 Stammanteile
* 310.191 Anteile der Kategorie A
* 20.101 Anteile der Kategorie B
* 1.005 Anteile der Kategorie C
* 1.005 Anteile der Kategorie D
* 102 Anteile der Kategorie E

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* 102 Anteile der Kategorie F
* 101 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Soriak GmbH & Co. KG, avec siège social au 8, Südliche Münchner Str., 82031 Grünwald, Allemagne, a cédé:

* 2.151 Stammanteile
* 342.299 Anteile der Kategorie A
* 21.533 Anteile der Kategorie B
* 1.077 Anteile der Kategorie C
* 1.077 Anteile der Kategorie D
* 107 Anteile der Kategorie E
* 107 Anteile der Kategorie F
* 108 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Société civile ALPRO, avec siège social au 17, Rue du Foulon, 67500 Haguenau, France, a cédé:

* 158 Stammanteile
* 26.079 Anteile der Kategorie A
* 1.581 Anteile der Kategorie B
* 79 Anteile der Kategorie C
* 79 Anteile der Kategorie D
* 8 Anteile der Kategorie E
* 8 Anteile der Kategorie F
* 8 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Kiriak GmbH & Co. KG, avec siège social au 8, Südliche Münchner Str., 82031 Grünwald, Allemagne, a cédé:

* 2.152 Stammanteile
* 342.299 Anteile der Kategorie A
* 21.533 Anteile der Kategorie B
* 1.077 Anteile der Kategorie C
* 1.077 Anteile der Kategorie D
* 106 Anteile der Kategorie E
* 106 Anteile der Kategorie F
* 107 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Co-Invest Germany GmbH & Co. KG, avec siège social au 8, Südliche Münchner Strasse, 82031 Grünwald, Allemagne, a cédé:

* 1.550 Stammanteile
* 255.935 Anteile der Kategorie A
* 15.512 Anteile der Kategorie B
* 775 Anteile der Kategorie C
* 775 Anteile der Kategorie D
* 77 Anteile der Kategorie E
* 77 Anteile der Kategorie F
* 77 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Satish Kannan, avec adresse professionnelle au 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, Luxembourg, a cédé:

* 2.370 Stammanteile
* 391.195 Anteile der Kategorie A
* 23.709 Anteile der Kategorie B
* 1.186 Anteile der Kategorie C
* 1.186 Anteile der Kategorie D
* 118 Anteile der Kategorie E
* 118 Anteile der Kategorie F

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* 118 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Dirk Kiefer, avec adresse professionnelle au 43, Kieferhain, 25451 Quickborn, Allemagne, a cédé:

* 158 Stammanteile
* 26.080 Anteile der Kategorie A
* 1.580 Anteile der Kategorie B
* 79 Anteile der Kategorie C
* 79 Anteile der Kategorie D
* 8 Anteile der Kategorie E
* 8 Anteile der Kategorie F
* 8 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

- l'associé Stephen Ball, avec adresse professionnelle au The Forge, Sherfield Road, Bramley, Hants, RG26 AG Tadley, Hampshire, Royaume-Uni, a cédé:

* 158 Stammanteile
* 104.318 Anteile der Kategorie A
* 1.581 Anteile der Kategorie B
* 79 Anteile der Kategorie C
* 79 Anteile der Kategorie D
* 8 Anteile der Kategorie E
* 8 Anteile der Kategorie F
* 8 Anteile der Kategorie G

à WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, qui les acquiert;

En conséquence, la société WI NO WA AG, avec siège social au 14, Wiesenstrasse, 9327 Tübach, Suisse, est l'unique associé avec 2.800.000 parts sociales réparties de la manière suivante:

- 15.800 Stammanteile
- 2.607.965 Anteile der Kategorie A
- 158.059 Anteile der Kategorie B
- 7903 Anteile der Kategorie C
-7903 Anteile der Kategorie D
- 790 Anteile der Kategorie E
- 790 Anteile der Kategorie F
- 790 Anteile der Kategorie G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012661/116.

(130015580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

AAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.160.

—

Im Jahre zweitausendundzwölf, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ACTIVE ARTWARE G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-66113 Saarbrücken, Am Torhaus 54A-55, eingetragen im Handelsregister Saarbrücken, unter Nummer HRB 12121,

vertreten durch Herrn Eric BLANK, conseil économique, beruflich ansässig in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 21. Dezember 2012.

Diese Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Komparentin ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AAG LUXEMBOURG S.à r.l.", mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 886 vom 15. Mai 2007, eingetragen

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 125.160. Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5440 Remerschen, 117, route du Vin, verlegt, und Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung wird umgeändert wie folgt:

" **Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen."

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. BLANK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012695/33.

(130015318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sorella Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.396.

—

Est élu en qualité de président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Le Conseil d'Administration

Salim BOUREKBA / Christian François

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013018248/15.

(130020898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Celistics Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.874.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'associé unique du 5 décembre 2012 que les gérants suivants:

- Monsieur Alejandro CRASNY et

- Monsieur José Luis RIERA ANDRES;

ont démissionné de leur mandat de gérants de catégorie A.

La société Celistics Holdings, S.L., domiciliée au 17, Calle José Silva, 28043 Madrid, Espagne et enregistrée au Registro Mercantil de Madrid sous le numéro B64756729, a été nommée gérant de catégorie A en remplacement et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Celistics Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Julien FRANCOIS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013018536/21.

(130022453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck